



d'un environnement sécurisé et adapté.

La pension se réserve le droit de refuser ou d'interrompre la garde en cas de comportement dangereux ou incompatible avec la vie familiale.

#### Article 5 - Santé et responsabilités

Le propriétaire certifie que le chien :

est en bonne santé,

est à jour de ses vaccins (CHPPiL),

est traité contre les parasites (puces, tiques, vers).

En cas de problème de santé ou d'urgence vétérinaire, la pension est autorisée à consulter un vétérinaire.

Les frais vétérinaires restent à la charge du propriétaire.

#### Article 6 - Tarifs et paiement

Tarif journalier : **20EUROS/ jour**

Le règlement devra être cloturé à la récupération du chien

Modes de paiement acceptés : [Espèces / virement / carte bancaire/ chèque]

#### Article 8 - Assurance

La pension est couverte par une assurance responsabilité civile professionnelle.

Le propriétaire reste responsable des dommages causés par son chien.

#### Article 9 - Acceptation

Le présent contrat vaut acceptation du règlement intérieur de la pension joint au présent document.

Fait à Audincourt, le

Signature du propriétaire :  
pension :

Signature de la

Les chiens agressifs ou non compatibles peuvent être refusés.

La nourriture doit être fournie par le propriétaire .

Les retards de récupération peuvent entraîner des frais supplémentaires.

La pension décline toute responsabilité en cas d'objets personnels endommagés.

En cas de destruction, ou dégradation les frais seront à la charge du propriétaire

Tout manquement au règlement peut entraîner l'arrêt immédiat de la pension sans

remboursement.